

Deux parcours pour les futurs professionnels du secteur de la traduction

MÉLexTRA



Les parcours **Traduction spécialisée multilingue et Métiers du lexique et de la traduction**, qui relèvent tous deux de la Faculté des langues, cultures et sociétés (FLCS), forment de façon complémentaire des **professionnels du secteur de la traduction** : traduction spécialisée, traduction audio-visuelle (sous-titrage/doublage), localisation et gestion de projets de traduction.

Les étudiant.e-s effectuent des **stages** dans de grandes agences de traduction comme RWS, Powerling, Lionbridge, Dubbing Brothers, des ONG comme Amnesty International, des maisons d'édition, ou encore des institutions internationales (Conseil de l'Europe, Commission européenne). De nombreux **professionnels** interviennent dans les deux formations afin de **former** les étudiant.e-s au plus près de la réalité du marché.

Les deux masters sont labellisés **European Master's in Translation (EMT)** par la Commission européenne et font donc partie de ce réseau qui regroupe 70 formations en traduction au niveau européen. Les deux formations sont également **membres du réseau AFFUMT** (Association française des formations universitaires aux métiers de la traduction).

En 2023, grâce à votre *soutien* nous pourrons

- Financer le **déplacement** d'étudiants à la Direction générale de la traduction de la Commission européenne, des salons professionnels, des conférences, des visites en entreprise...
- Inviter des **professionnels** du secteur de la traduction
- Renouveler nos **licences informatiques** (notamment les logiciels de traduction)

Mention **Traduction, Interprétation**

C'est avec plaisir et reconnaissance que notre faculté des Langues, Cultures et Sociétés, se tourne vers vous pour cette campagne de collecte de la taxe d'apprentissage. Nos filières doivent beaucoup à votre indispensable soutien, pour lequel nous vous remercions, et à la fidélité avec laquelle vous apportez votre appui, en accueillant nos étudiants en stage ou en apprentissage, en prenant part, pour certains d'entre vous, aux instances qui nous permettent d'améliorer de façon continue la qualité de nos diplômés.

Pour les accueillir chez vous, vous connaissez bien les qualités de nos étudiants, leur engagement, la pertinence de leurs analyses, leurs compétences de linguistes et leur aptitude au travail en équipe.

Avec vous, nos partenaires, à nos côtés, et grâce à votre appui, nous continuerons d'œuvrer à la qualité de leur préparation à la vie professionnelle et ainsi à jouer pleinement notre rôle auprès de vos entreprises.

Philippe Vervaecke
*Doyen de la Faculté des
Langues, Cultures et Sociétés*

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Taxe d'apprentissage 2023 : *les modalités changent*

COMMENT ÇA MARCHE ?



Vous payez la Taxe d'apprentissage «le solde» directement à l'URSSAF soit le **5** soit le **15 mai** avec votre DNS d'avril 2023



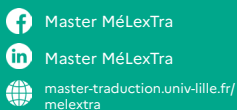
Du **25 mai** au **7 septembre**, nous vous invitons à désigner la Faculté des Langues, Cultures et Sociétés de l'Université de Lille comme établissement bénéficiaire de votre Taxe d'apprentissage sur la plateforme **Soltea** en indiquant les informations suivantes : UAI de la FLCS **0596935T** ainsi que le numéro RNCP **RNCP34116** de la formation

Le service financier de la FLCS vous accompagne sur le processus de versement de votre Taxe d'apprentissage. N'hésitez pas à contacter Mme François (christelle.francois@univ-lille.fr)

CONTACTEZ-NOUS !

Faculté des Langues, Cultures et Sociétés
flcs-contact@univ-lille.fr
Rudy LOOCK (rudy.loock@univ-lille.fr)
Corinne OSTER (corinne.oster@univ-lille.fr)

MASTER MÉLEXTRA



MASTER TSM

